

La Directrice Académique des services de  
l'Éducation Nationale,

à

Mesdames les Directrices  
Messieurs les Directeurs  
des écoles publiques maternelles,  
élémentaires et primaires

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation Nationale

Nancy, le 26 août 2019

Mission Écoles et Territoires  
Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré

Téléphone  
03.83.93.56.15

Mél.  
ce.dsden54-ecoles-et-territoires@ac-nancy-metz.fr  
4, Rue d'Auxonne  
CS 74222  
54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi  
De 9h00 à 12h00  
Et 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique standard  
jusqu'à 17h30

Site internet :  
dsden54.ac-nancy-metz.fr

**Objet : constat de rentrée 2019** des effectifs du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public et privé

Comme chaque rentrée, un recensement des effectifs d'élèves et de leurs caractéristiques dans les écoles du premier degré doit être réalisé. Cette opération, appelée « constat de rentrée 1<sup>er</sup> degré », permet notamment d'élaborer les prévisions d'effectifs pour les rentrées suivantes.

Les informations collectées via le constat servent de données de pilotage ; elles alimentent les outils décisionnels et les dialogues stratégiques de gestion et de performance. Elles permettent notamment le calcul d'indicateurs de performance.

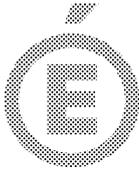
Par ailleurs, les données du constat servent de **base de sondage pour diverses enquêtes** menées par le DEPP ou d'autres organismes en collaboration avec la DEPP.

Il est à noter des évolutions récemment introduites dans l'application ONDE qui doivent retenir votre attention :

➤ **les professions et catégories socio-professionnelles (PCS)** : leur faible niveau de saisie à la rentrée 2018, **exige une vigilance accrue à cette rentrée**, et nécessite de recueillir cette donnée, au moyen de la fiche de renseignements produite par ONDE, et de la reporter dans l'application. En effet, la connaissance des caractéristiques socio-économiques des élèves **est cruciale pour décrire et analyser leurs trajectoires scolaires, et pour réaliser une allocation équitable des moyens sur la base de données fines** ;

➤ **les langues vivantes** : pour les élèves en élémentaire qui n'ont pas changé d'école depuis l'année scolaire 2017-2018, l'initialisation par défaut de la langue étrangère étudiée est « anglais ». Je vous invite donc à contrôler et mettre à jour cette rubrique.

➤ **l'information sur la personnalisation des parcours qui permet de repérer en particulier les élèves bénéficiant des « Ulis écoles »** : la gestion de l'inclusion scolaire a évolué dans ONDE à la rentrée scolaire 2018, en cohérence avec les circulaires n° 2015-129 du 21 août 2015 (indication du bénéfice du dispositif Ulis dans le dossier des élèves concernés, répartition de ces élèves dans les classes ordinaires, remplacement des classes Ulis par des regroupements Ulis).



➤ **la description des classes de CP et CE1 dédoublées** : les trois informations peuvent être saisies en cascade et permettent de retracer le mode d'organisation retenu : classe dédoublées, salle partagée et co-enseignement. Ces informations portent sur les classes résultant de la mesure de dédoublement.

Les I.E.N., les E.R.U.N. ainsi que le service Mission Ecoles et Territoires » se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision utile.

Emmanuelle COMPAGNON

**Original signé**

